

25 - Agenda 21 -**Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour les particuliers**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

Dont acte.

«**M. LE MAIRE** : Ce point sera présenté au prochain Conseil Municipal.

M. Jean ROSSELOT : Je suis tout à fait d'accord pour le vélo à assistance technique mais pourquoi n'associez-vous pas le véhicule qui s'appelle véhicule City et qui est toujours exposé à la Foire Comtoise ? Pourquoi n'y a-t-il aucune manifestation sur Besançon ?

M. LE MAIRE : Vous savez combien vaut un FAM Monsieur ROSSELOT ? de 30 à 40 000 € et il y a d'autres modèles de véhicules électriques chez Citroën, Peugeot ou Renault. Mais ce rapport est retiré de l'ordre du jour».